



art contemporain en bretagne

Session d'information collective #21

Fonction employeur, les incontournables à connaître

Jeudi 12 juin 2025 | 10h → 13h
en visioconférence

Cette session a pour objectif de donner un premier niveau d'information pour mieux comprendre, identifier et mettre en place les obligations légales en tant qu'employeur appliquant la convention collective Eclat : recrutement, type de contrat, rémunération, entretiens obligatoires, etc.

● OBJECTIFS

- Comprendre le rôle et les missions d'Hexopée dans l'accompagnement des employeurs et l'identifier comme interlocuteur
- Identifier et connaître les obligations légales de la convention collective en tant qu'employeur
- Clarifier les enjeux de la convention collective dans la gestion quotidienne des ressources humaines
- S'informer sur les actualités réglementaires et juridiques pertinentes pour les employeurs de la branche
- Identifier les bonnes pratiques en tant qu'employeur

● PUBLICS DESTINATAIRES

Les sessions d'information d'a.c.b – art contemporain en Bretagne s'adressent aux professionnel·les du champ de l'art contemporain et des arts visuels en Bretagne.

→ [plus d'informations](#)

Pour cette session d'information, l'intention est de s'adresser aux structures associatives employeuses ou futures employeuses régies par la convention Eclat.

● INTERVENANT

- Marc Tamisier, responsable des audits et des interventions extérieures à [Hexopée](#).
Hexopée est l'organisation professionnelle représentative dans la Branche Eclat dont la mission est de rassembler, accompagner et représenter les employeurs de la Branche.

● PROGRAMME

- Contrat de travail
 - CDI
 - CDD
- Période d'essai
 - Principes
 - Durée
 - Conditions de rupture
- Rémunération
 - Salaire de base
 - Prime d'ancienneté
 - Reconstitution de carrière
- Classification
 - Grille
- Plurivalences
 - Verticale
 - Horizontale
- Maîtrise professionnelle
 - Principes
 - Critères
 - Entretien
- Fiche de paie
- Entretiens obligatoires
 - Entretien annuel télétravail
 - Entretien annuel forfait jour
 - Entretien professionnel (tous les deux ans)
 - Entretien de maîtrise professionnelle (tous les quatre ans)

● RESSOURCES

CONVENTION COLLECTIVE ECLAT

- [Convention collective ECLAT](#) - Legifrance
- [Champ d'application](#) - Legifrance

RÉMUNÉRATIONS

- [Valeurs des points V1 et V2](#) à compter du 1^{er} janvier 2025 – Avenant n°205 du 10 juillet 2024 relatif à la négociation salariale annuelle obligatoire – Legifrance
- [Grille de salaire de la convention](#) – Legimedia
- Calcul du salaire de base mensuel brut = (coefficient du groupe x V1) + (coefficient du salarié - coefficient du groupe) x V2

CLASSIFICATION

- [Grille de classification](#) – Legifrance

MAITRISE PROFESSIONNELLE

- [Évolution de la rémunération du fait d'un renforcement de la maîtrise professionnelle](#) (critères, modalités d'évaluations et montant de la valorisation)- Avenant n° 182 du 1er octobre 2020 relatif au système de rémunération
- [Livret parcours professionnel du salarié](#) – Branche Eclat

SITES RESSOURCES

- [Site de la Branche Eclat](#)
- [Site d'Hexopée](#)

+ Pack ressource et replay envoyés aux participant-es

● CONTACT

a.c.b - art contemporain en Bretagne
ressource@artcontemporainbretagne.org
07 88 46 72 66



art contemporain en bretagne
www.artcontemporainbretagne.org